9es RENCONTRES FRANCO-JAPONAISES
DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

DÉCLARATION DE CANNES

Cannes, France – 24 octobre 2026

Nous, représentants et représentantes des collectivités territoriales françaises et japonaises réunis à Cannes, en France, du 21 au 24 octobre 2026, à l'occasion des 9es Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, adoptons la présente « Déclaration de Cannes ».

Depuis les premières Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, tenues à Nancy en 2008, les collectivités françaises et japonaises ont progressivement construit un espace de dialogue et d'échange fondé sur l'expérience, la confiance et la recherche de réponses communes aux défis auxquels sont confrontés leurs territoires.

Après les éditions organisées à Kanazawa, Chartres, Takamatsu, Tours, Kumamoto, Aix-en-Provence et Shizuoka, les 9es Rencontres, accueillies à Cannes, s'inscrivent dans la continuité de cette dynamique et contribuent à approfondir le dialogue entre collectivités territoriales françaises et japonaises.

Dans un contexte marqué par l'accélération des transitions économiques, environnementales et sociales, par les transformations technologiques et numériques, ainsi que par les évolutions démographiques qui affectent de nombreux territoires, les collectivités sont appelées à renforcer leur capacité d'adaptation, d'innovation et de coopération.

Les 9es Rencontres ont ainsi été consacrées au thème « Construire l'attractivité territoriale de demain : de l'innovation à la durabilité ». Elles ont permis de confronter des expériences françaises et japonaises et de mettre en évidence la complémentarité de plusieurs leviers d'action : innovation, recherche, culture, patrimoine, tourisme, emploi, mobilité, coopération internationale et partenariats entre acteurs publics, privés, académiques et citoyens.

Séance plénière

La séance plénière d'ouverture a permis de poser les principaux enjeux des Rencontres autour des transformations technologiques, de l'innovation et de l'attractivité territoriale.

Les échanges ont notamment permis d'aborder les conditions permettant aux territoires d'accompagner l'émergence de nouvelles activités et technologies, de renforcer leur attractivité et de concilier innovation, développement territorial et durabilité.

Cette réflexion introductive a été prolongée dans les ateliers, consacrés à l'économie et à l'emploi, à la culture et aux loisirs, à la gouvernance et aux politiques publiques, ainsi qu'à l'innovation et à la recherche.

Atelier 1 – Économie et emploi pour renforcer l'attractivité territoriale

Les travaux ont mis en évidence de fortes convergences entre les démarches conduites en France et au Japon face au déclin démographique, aux transitions écologiques et à la nécessité de créer des emplois durables et ancrés dans les territoires.

Les échanges ont souligné l'intérêt de mobiliser conjointement l'innovation technologique, les ressources locales et la valorisation du patrimoine pour renforcer l'attractivité économique des territoires.

La technologie au service du bien-être et de la santé

Les collectivités peuvent mobiliser l'innovation numérique et l'intelligence artificielle pour répondre aux défis liés au vieillissement de la population et améliorer les parcours de soins. Les coopérations entre acteurs publics, universitaires et privés peuvent également contribuer à valoriser scientifiquement les ressources et les savoir-faire locaux, notamment dans le domaine agroalimentaire. Le rapprochement entre thermalisme et médecine moderne constitue une autre voie permettant de développer des séjours de santé de moyenne et longue durée et de soutenir des emplois locaux non délocalisables.

Gastronomie et ressources naturelles : terroirs et souveraineté économique

La valorisation des filières agricoles, fluviales et maritimes constitue un levier de renouvellement des générations, de rentabilité et d'attractivité. Les échanges ont notamment souligné l'intérêt de la montée en gamme, de labels de qualité et de récits valorisant l'histoire des terroirs, ainsi que le rôle de la recherche, de l'éducation et des événements internationaux pour faire connaître les ressources locales et accompagner leur rayonnement.

Un tourisme durable, entre haute technicité et tradition

Le tourisme peut être conçu comme un levier transversal d'attractivité, de cohésion sociale et de développement tout au long de l'année. La valorisation des filières industrielles et artisanales, l'événementiel écoresponsable, les mobilités douces, l'œnotourisme et les activités de pleine nature peuvent contribuer à diversifier l'offre touristique tout en renforçant l'ancrage territorial.

Une gouvernance partenariale et résiliente

Les travaux ont confirmé l'importance de coopérations transversales entre pouvoirs publics, monde académique, entreprises et citoyens. L'inscription de ces démarches dans le cadre des Objectifs de Développement Durable peut contribuer à renforcer la résilience des territoires, à attirer les talents, à pérenniser l'emploi et à apporter des réponses conjointes aux mutations démographiques et écologiques.

Atelier 2 – Culture et loisirs, composantes de l'attractivité territoriale

Les travaux ont souligné que la culture constitue une ressource stratégique pour le développement et l'attractivité des territoires. La valorisation du patrimoine, de l'histoire, des traditions, de la nature, de la gastronomie, de la musique et des arts contribue à renforcer l'identité locale, la qualité de vie des habitants, le tourisme, l'économie locale et le rayonnement international.

Dynamisation et attractivité des territoires

Les collectivités sont encouragées à s'appuyer sur leurs ressources propres comme leviers d'échanges, à promouvoir les échanges interculturels à travers les jumelages et les coopérations internationales, à renforcer la transmission et la mise en valeur du patrimoine et de la culture locale, et à faire de la culture un levier de développement économique, de création d'emplois et d'émergence d'industries créatives et innovantes.

Culture, musique et arts accessibles à tous

Les échanges ont mis en avant la nécessité de favoriser un accès effectif de chacun à la culture, à la musique et aux arts, quels que soient l'âge, la condition physique ou la nationalité. La culture et le patrimoine locaux peuvent également contribuer au sentiment d'appartenance, à la fierté et à l'attachement au territoire.

Tourisme résilient face aux risques naturels

L'expérience japonaise des séismes et des catastrophes naturelles ouvre des pistes de réflexion pour développer de nouvelles formes de tourisme permettant de mieux sensibiliser les visiteurs à la prévention des risques, tout en renforçant leur sécurité et leur information. La mise en place de dispositifs d'information multilingues, le renforcement de la préparation aux catastrophes et la reprise rapide des activités touristiques après une catastrophe peuvent contribuer à renforcer cette résilience.

Atelier 3 – Gouvernance et politiques publiques pour faciliter l'attractivité territoriale

Les travaux de cet atelier mettent en évidence plusieurs enjeux communs liés à la capacité des collectivités à piloter une stratégie de long terme et à adapter leurs politiques publiques aux transformations démographiques, environnementales et touristiques.

Définir une politique touristique adaptée aux capacités des territoires

Les échanges ont démontré la diversité des politiques touristiques mises en œuvre par les collectivités. Les politiques de long terme engagent des investissements structurants. Les territoires font face à plusieurs options de financement : public, privé, partenarial. Ces options se complètent et ne s'opposent pas.

Des mobilités adaptées aux évolutions démographiques

Les échanges ont souligné l'importance d'adapter les politiques de mobilité au vieillissement de la population, aux évolutions démographiques et aux difficultés de recrutement dans les transports publics. La mise en place de services de transport à la demande illustre l'intérêt de solutions souples, adaptées aux besoins de proximité et articulées avec les réseaux de transport à plus grande échelle.

La coopération territoriale au service des patrimoines

Les échanges ont également mis en évidence l'intérêt de la coopération entre collectivités pour partager les méthodes de conservation, de gestion et de valorisation des patrimoines culturels et naturels, notamment dans la perspective de démarches d'inscription au patrimoine mondial. Le partage d'expériences et de savoir-faire constitue ainsi un levier pour renforcer la préservation du patrimoine et son rôle dans l'attractivité des territoires.

Des politiques publiques conciliant qualité de vie et attractivité durable

Ces expériences invitent plus largement les collectivités à développer des politiques publiques transversales, conciliant mobilité, qualité de vie, préservation des patrimoines, attractivité touristique et adaptation aux évolutions démographiques. Elles soulignent l'importance d'une gouvernance capable de prendre en compte les besoins des habitants tout en anticipant les transformations des territoires.

Atelier 4 – Innovation et recherche pour développer l'attractivité territoriale

Les travaux ont montré que la recherche et l'innovation constituent des leviers majeurs de transformation et d'attractivité territoriale, notamment face au changement climatique et aux risques environnementaux. Les expériences présentées ont souligné l'importance de rapprocher collectivités, universités, laboratoires, entreprises et acteurs de l'innovation afin de transformer les connaissances scientifiques en solutions concrètes.

La recherche et l'innovation au service de la résilience territoriale

Les échanges ont mis en évidence le potentiel des technologies et de la recherche pour mieux anticiper les risques et accompagner les transitions environnementales. L'observation des territoires, la gestion de l'eau, la prévention des incendies, la surveillance des crises, les

mobilités et les technologies maritimes constituent autant de défis mondiaux dans lesquels l'innovation peut contribuer à renforcer la résilience des territoires et à améliorer l'action publique.

Des écosystèmes d'innovation au service du développement économique

Les expériences présentées ont illustré la diversité des stratégies permettant de structurer des écosystèmes d'innovation : soutien à la recherche d'excellence et aux chaires industrielles, développement de technologies liées à la mobilité aérienne avancée, structuration de filières spécialisées dans les technologies optiques et photoniques, coopération universitaire internationale et création de pôles associant recherche et entreprises. Ces démarches favorisent les transferts de connaissances, l'émergence de nouvelles activités et la création d'emplois qualifiés.

Le numérique et les nouvelles technologies au service des patrimoines et de la création

Les échanges ont également souligné l'intérêt de rapprocher patrimoine, formation artistique et technologies numériques. Ces synergies ouvrent des perspectives de renouvellement des pratiques culturelles, de transmission des savoir-faire et de développement de nouvelles formes de création, tout en contribuant à la différenciation et au rayonnement des territoires.

Le sport et les grands événements comme leviers d'attractivité

L'expérience d'un territoire ayant choisi de mobiliser ses infrastructures sportives pour favoriser l'indispensable pratique de l'activité physique et accueillir des compétitions internationales illustre la capacité du sport à soutenir une stratégie globale d'attractivité. Au-delà de l'accueil des événements, cette démarche peut contribuer au rayonnement touristique, au développement économique et à l'attractivité résidentielle, tout en favorisant la valorisation des équipements et des ressources locales.

Conclusion – Engagement des collectivités territoriales

Reconnaissant que le partage d'expériences entre les collectivités françaises et japonaises permet d'enrichir les politiques publiques locales et de construire des réponses adaptées aux réalités de chaque territoire, nous exprimons notre volonté de poursuivre et d'approfondir la dynamique engagée au cours de ces Rencontres.

1. Chaque collectivité locale s'attachera à prendre en considération, dans la mesure de ses compétences et en fonction des spécificités de son territoire, les enseignements et expériences partagés lors des 9es Rencontres afin d'identifier les solutions susceptibles de contribuer à l'attractivité, à la qualité de vie et à la résilience de son territoire.

2. Chaque collectivité locale cherchera à renforcer les coopérations entre les acteurs publics, économiques, académiques, associatifs et citoyens de son territoire, afin de favoriser l'innovation, l'emploi, la transmission des savoirs et la mise en œuvre de réponses collectives aux défis locaux.

3. Les collectivités françaises et japonaises encourageront la valorisation de leurs patrimoines, de leurs ressources naturelles, de leurs cultures et de leurs savoir-faire comme leviers d'attractivité, de développement économique, de cohésion sociale et de rayonnement international, dans le respect des objectifs de développement durable.

4. Les collectivités locales poursuivront le développement de solutions innovantes dans les domaines de la mobilité, du numérique, de la recherche, de la culture, du tourisme et de la transition écologique, en favorisant lorsque cela est pertinent les échanges de connaissances, les expérimentations et les coopérations entre territoires.

5. Les collectivités locales réaffirment leur attachement aux Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée comme plateforme de dialogue, de partage d'expériences et de construction de coopérations concrètes entre territoires français et japonais.

L'ensemble des participants réaffirme ainsi que le renforcement des échanges entre les collectivités territoriales françaises et japonaises contribue à une meilleure compréhension mutuelle, à l'émergence de solutions adaptées aux transformations de nos sociétés et au développement de territoires attractifs, durables, inclusifs et résilients.

Nous nous engageons à poursuivre cette dynamique de coopération et de partage d'expériences et à nous retrouver à l'occasion des prochaines Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée à Niigata, en 2028.

Cannes, le 24 octobre 2026